

# **SABLÉ - SUR - SARTHE**

**BUDGET 2021**

**Rapport de  
présentation**

## **BUDGET PRIMITIF 2021**

Équilibre financier du budget	page 3
Note de présentation	
Section d'investissement	page 5
Section de fonctionnement	page 12

### **Note liminaire**

Le budget de l'an passé avait été voté en février 2020, avant la crise sanitaire et les mesures de confinement mises en oeuvre.

Le présent budget tient compte des impacts de cette crise, principalement sur les recettes. Ce budget a été construit avant les mesures annoncées récemment du troisième confinement et prévoit des crédits plutôt « normaux » pour rendre le service public.

♦ L'équilibre général du Budget se présente comme suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses réelles	14 209 000,00 €	Dépenses réelles	7 704 902,52 €
		Restes à réaliser Dépenses 2019 ①	2 779 265,67 €
Ecritures d'ordre ③ (avant virement de section à section)	895 000,00 €	Refinancement de dette ②	622 000,00 €
		Ecritures d'ordre ③	50 000,00 €
		Excédent d'investissement ①	1 697 831,81 €
<b>Autofinancement apparent ④</b> (Virement à la section d'investissement)	<b>2 120 000,00 €</b>		
	-----		-----
<b>Total des Dépenses</b>	<b><u>17 224 000,00 €</u></b>	<b>Total des Dépenses</b>	<b><u>12 854 000,00 €</u></b>
Recettes réelles de l'exercice	16 346 484,05 €	Recettes réelles	4 706 902,52 €
Reprise anticipée des résultats	827 515,95 €	Produit de cession	33 000,00 €
		Restes à réaliser Recettes 2019 ①	2 191 135,92 €
		Excédent d'investissement ①	-
		Affectation du résultat (1068) ①	2 285 961,56 €
		Refinancement de dette ②	622 000,00 €
Ecritures d'ordre ③	50 000,00 €	Ecritures d'ordre ③	895 000,00 €
	-----	<b>Autofinancement apparent ④</b> (Virement de la section de fonctionnement)	<b>2 120 000,00 €</b>
			-----
<b>Total des Recettes</b>	<b><u>17 224 000,00 €</u></b>	<b>Total des Recettes</b>	<b><u>12 854 000,00 €</u></b>

**Ce Budget peut être résumé en version simplifiée comme suit pour les crédits nouveaux de 2021 :**

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses réelles	14 209 000,00 €	Dépenses réelles (dont dépenses reprises de 2020)	12 804 000,00 €
<b>Total des Dépenses</b>	<b><u>14 209 000,00 €</u></b>	<b>Total des Dépenses</b>	<b><u>12 804 000,00 €</u></b>
Recettes réelles de l'exercice	16 346 484,05 €	Recettes réelles	9 806 000,00 €
Reprise des résultats antérieurs (pour les dépenses reprises de 2020)	827 515,95 €	Produit de cession	33 000,00 €
<b>Total des Recettes</b>	<b><u>17 174 000,00 €</u></b>	<b>Total des Recettes</b>	<b><u>9 839 000,00 €</u></b>
<b>Net global de la section</b>	<b><u>2 965 000,00 €</u></b>	<b>Net global de la section</b>	<b><u>- 2 965 000,00 €</u></b>

## **BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Budget Primitif 2021 qui vous est présenté se situe dans la continuité du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 15 février 2021.

Les masses budgétaires sont les suivantes :

### ❶ La section d'investissement :

#### A - Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à 12 854 000,00 € (*13 949 240,00 € en 2020*) et sont constituées par :

a) Les dépenses d'équipement : 8 680 156,76 € (*10 813 256,20 € au BP 2020*).  
(*Chapitres 20+204+21+23*)

Il s'agit des travaux et acquisitions pour 5 933 000 €.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2020 s'élèvent à 2 747 156,76 € (auxquels on ajoute le capital du PPP restant à rembourser pour 19 108,91 € et l'avance remboursable de 13 000 € du fonds Résilience, pour trouver le montant final de restes à réaliser de 2 779 265,67 €). Le détail des restes à réaliser figure dans l'édition M14.

Les tableaux suivants donnent le détail des dépenses d'équipement.

**LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT et LEUR FINANCEMENT - 2021**

DÉSIGNATION DES OPÉRATIONS	2020	2021	FINANCEMENT			
	DÉPENSES	DÉPENSES	FCTVA et Prêt relais	Subventions et Participations	Emprunt	Total
	Restes à Payer	TOTALES TTC				Autofinan- cement
<b>I - AMÉNAGEMENTS URBAINS</b>	<b>1 960 517,35</b>	<b>1 922 000</b>	<b>245 000</b>	<b>71 000</b>	<b>929 000</b>	<b>677 000</b>
Faubourg Saint nicolas (2ème Tranche)	350 515,17	41 000	7 000	0	34 000	0
Place Raphaël Elizé	20 234,10	127 000	21 000	0	106 000	0
Accompagnement extérieurs Cinéma et Pôle Culturel	625 000,00	336 000		0	336 000	0
Pôle Culturel (Fonds de concours Espaces communs)	193 000,00	0		0	0	0
Centre Culturel (Délégation de Maîtrise d'ouvrage)	507 000,00	-507 000		0	-507 000	0
Centre Culturel (Délégation de Maîtrise d'ouvrage)		897 000	147 000	0	750 000	0
Smart City "Ville connectée"		40 000		20 000	20 000	0
Quartiers & Embellissement Espaces Publics	58 739,64	5 000	1 000	0	0	4 000
Site de la Tussonnière (Succession Arsène LEBRUN)		555 000		0	0	555 000
Cimetières		70 000	11 000	0	59 000	0
City Stade à Gastines		70 000	11 000	21 000	38 000	0
Parcours sportif - Parc du Château		75 000	12 000	30 000	33 000	0
Jardin Public	177 525,62	10 000	2 000	0	8 000	0
Contrat de Partenariat Eclairage Public (PPP)	11 669,22	141 000	23 000	0	0	118 000
Vidéo protection et autres moyens de protection (Vigipirate)		62 000	10 000	0	52 000	0
<b>II - DÉVELOPPEMENT LOCAL (gestion en HT)</b>	<b>41 851,80</b>	<b>18 000</b>	<b>3 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>
Amélioration du commerce	1 617,60	18 000	3 000	0	0	15 000
Actions Cœur de Ville (Programme 2019)	39 715,06	0	0	0	0	0
Cœur de Ville (Programme 2020)		0	0	0	0	0
Signalétique et visibilité entrée Périmètres Commerciaux		0	0	0	0	0
<b>III - ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>0,00</b>	<b>463 000</b>	<b>57 000</b>	<b>122 000</b>	<b>284 000</b>	<b>0</b>
Programme de lutte contre les inondations (Écourues)		40 000	7 000	0	33 000	0
Actions 2021 - Développement Durable		103 000	17 000	0	86 000	0
Mobilité douce (plan vélo)		150 000	25 000	45 000	80 000	0
Passerelle - Études de faisabilité, géotechnique		50 000	8 000	0	42 000	0
Auto Partage		120 000		77 000	43 000	0

<b>IV - BATIMENTS</b>	<b>456 341,27</b>	<b>1 766 000</b>	<b>225 000</b>	<b>498 500</b>	<b>1 020 000</b>	<b>22 500</b>
Hôtel de Ville (Façade en 2021)		50 000	8 000	0	42 000	0
Aménagement de locaux (GU, CCAS, ...)		100 000	16 000	0	84 000	0
Mise aux normes des Bâtiments - PMR	0,00	512 000	84 000	0	428 000	0
Réhabilitation du 54/56 Grande Rue		160 000		100 000	60 000	0
Stade Rémy Lambert ( Terrain synthétique / Éclairage LED)	145 780,97	2 000	0	0	0	2 000
Boulodrome couvert		200 000	33 000	66 000	101 000	0
Tennis Club		270 000	44 000	180 000	46 000	0
Base Canoë Kayak	7 000,00	117 000	19 000	0	98 000	0
Salle Marcelle Thébault		0	0	0	0	0
Ateliers Municipaux (Pont de vaige)		0	0	0	0	0
Fonds de concours à la CdC pour le Garage commun	285 000,00	0		0	0	0
Écoles : Travaux Neufs et Grande maintenance (Selfs)		30 000	5 000	0	25 000	0
Bâtiments publics : Grande maintenance	18 560,30	100 000	16 000	0	84 000	0
Centre Culturel Joël Le THEULE - Grande Salle de spectacles		0	0	0	0	0
Rachat des actifs du Cinéma Palace Carnot		20 000		0	0	20 000
Rachat du "Sablésien"		205 000		152 500	52 000	500
Église Notre Dame		0	0	0	0	0
Vitraux de l'Église (Succession Arsène LEBRUN)		0	0	0	0	0
<b>V - RESERVES FONCIERES</b>	<b>9 005,00</b>	<b>60 000</b>		<b>0</b>	<b>60 000</b>	<b>0</b>
<b>VI - MAINTENANCE / MATERIELS</b>	<b>279 441,34</b>	<b>1 704 000</b>	<b>209 000</b>	<b>40 000</b>	<b>902 000</b>	<b>553 000</b>
Maintenance et Petits travaux neufs	93 907,20	870 000	124 000	22 000	724 000	0
Participations financières Urbanisme (Façades, Vitrites, ...)	5 000,00	50 000		0	15 000	35 000
Participations financières Habitat (Façades)		50 000		0	50 000	0
Participations financières Mobilité (VAE)	2 703,22	5 000		0	5 000	0
Investissements communs	27 903,44	180 000		0	26 000	154 000
Logiciels et autres biens incorporels	36 452,15	36 000	6 000	0	0	30 000
Étude sur le positionnement du Port et Camping		30 000		0	30 000	0
Matériels (dont véhicules) et participations	99 113,01	483 000	79 000	18 000	52 000	334 000
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b><u>2 747 156,76</u></b>	<b><u>5 933 000</u></b>	<b>739 000</b>	<b>731 500</b>	<b>3 195 000</b>	<b>1 267 500</b>
<b>TOTAUX des DÉPENSES à inscrire au BP 2021</b>	<b><u>8 680 156,76</u></b>					

b) Les dépenses financières : 2 426 011,43 € (*contre 2 555 230,41 € au BP 2020*).  
(Chapitres 13+16+26+27)

Il s'agit :

- du remboursement du capital de la dette (*Comptes 1641+16441+1675*) ..... : 1 789 108,91 €  
(1 770 000,00 € au BP 2020)

Pour mémoire, les restes à réaliser inhérents au 31 décembre 2020 s'élèvent à 19 108,91€.

- du refinancement de dette (*Compte 16449*)..... : 622 000,00 €

- du remboursement d'avances et de dépôts (*compte 274*)..... : 1 902,52 €

- de l'avance à la Région pour le fonds résilience (*compte 276351*) ..... : 13 000,00 €

c) Les écritures d'ordre : 50 000,00 € (*70 000,00 € au BP 2020*).  
(Chapitre 040)

d) Les dépenses imprévues : -  
(Chapitre 020)

e) Le résultat antérieur : 1 697 831,81 € (*510 753,39 € au BP 2020*).

## B - Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent aussi à 12 734 000,00 € et sont constituées par :

- a) Les recettes d'équipement : 6 204 448,92 € (*contre 6 643 544,06 € au BP 2020*), se décomposant ainsi :  
*(Chapitres 13+16+23)*
- le recours à l'emprunt (*Comptes 1641et 16441*) ..... : 3 195 000,00 €  
*(4 512 000,00 € au BP 2020)*
  - le prêt relais net pour le FCTVA (*Compte 1641/relais*) ..... : 101 000,00 €  
 (Inscrit en prêt relais de trésorerie afin de financer cette somme pendant  
 18 mois environ, durée du décalage de remboursement)
  - les subventions et participations (*Chapitre 13*)..... : 709 500,00 €  
*(200 000,00 € au BP 2020)*
  - les amendes de police (*Chapitre 13*) ..... : 22 000,00 €  
*(22 000,00 € au BP 2020)*
  - les restes à réaliser au 31 décembre 2020 s'élèvent à ..... : 2 176 948,92 €

b) Les recettes financières :

▪ Recettes réelles :	3 634 551,08 €	(3 641 695,94 € au BP 2020)
<i>(Chapitres 10+27+024+45+nature 16449)</i>		
- le F.C.T.V.A. 2021 à recevoir <i>(Compte 10222)</i> .....	638 000,00 €	
- la taxe d'aménagement <i>(Compte 10226)</i> .....	42 000,00 €	<i>(75 000,00 € au BP 2020)</i>
- divers crédits <i>(Compte 274)</i> .....	- 597,48 €	<i>(140,20 € au BP 2020)</i>
- le refinancement de dette <i>(Compte 16449)</i> .....	622 000,00 €	
<i>(Il s'agit de potentiels remboursements temporaires de prêts à long terme, pour économiser des charges financières)</i>		
- les produits de cessions <i>(Chapitre 024)</i> .....	33 000,00 €	<i>(450 000,00 € au BP 2020)</i>
- l'affectation des résultats de l'exercice 2020 <i>(Compte 1068)</i> .....	2 285 961,56 €	
- les restes à réaliser au 31 décembre 2020 s'élèvent à .....	14 187,00 €	
▪ <u>Écritures d'ordre</u> :	3 015 000,00 €	
- les dotations aux amortissements et aux provisions .....	895 000,00 €	<i>(1 208 000,00 € au BP 2020)</i>
- l'autofinancement apparent pour la somme de .....	2 120 000,00 €	<i>(2 456 000,00 € au BP 2020)</i>

c) Le résultat antérieur : - *(23 289,26 au BP 2019)*

C - L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement :

Il s'établit à 2 120 000 € et constitue l'épargne dégagée par la section de fonctionnement qui permet l'équilibre de la section d'investissement.

L'autofinancement brut s'élève quant à lui à la somme de 2 965 000 € (3 594 000 € au BP 2020) **❶**, soit :

Autofinancement dégagé .....	+ 2 120 000 €
Amortissements et reprises sur subventions (nets) .....	+ 845 000 €
	-----
<b>Autofinancement brut .....</b>	<b>+ 2 965 000 €</b>
qui est ensuite utilisé pour les remboursements d'emprunts: (net des recettes venant en atténuation)	- 1 770 000 €
auquel on ajoute les autres crédits <u>nets</u> d'investissement : ..	+ 42 000 €
	-----
<b>détermine l'Autofinancement net .....</b>	<b>+ 1 237 000 €</b>

**❶** La diminution de l'autofinancement brut s'explique en grande partie par la diminution des résultats antérieurs (- 630 355,77 €) repris au budget primitif 2021, comme indiqué au bas de la page 20 du présent rapport.

## ② La section de fonctionnement :

### A - Les dépenses de fonctionnement :

Elles s'élèvent à 17 224 000 € (*17 711 000,00 € au BP 2020*) dont 2 120 000 € de virement.

La diminution du total s'explique principalement par la diminution du virement de section à section pour 336 000 €, due à une diminution des recettes de fonctionnement.

a) Les charges à caractère général : 4 640 000 € (*4 566 000 € au BP 2020*) soit + 1,62 %.

(Chapitre 011)

➤ Les achats pour 2 152 010 € (*2 142 000 € au BP 2020*) augmentent de 0,46 %.

(comptes 60x)

Les achats sont stables, les crédits précédents étant en général reconduits.

➤ Les services extérieurs, 1 341 240 € (*1 434 210 € au BP 2020*) diminuent de 6,49 %.

(comptes 61x)

Cette variation enregistre aussi une diminution des dépenses de fonctionnement liées au PPP éclairage public (- 5 000 €).

- Les autres services extérieurs, 939 260 € (818 710 € au BP 2020) augmentent de 14,72 %.

(comptes 62x)

La variation s'explique principalement par une augmentation des remboursements de charges générales à la Communauté de communes dans le cadre des opérations réciproques. Avec les services communs, la Communauté de communes supporte plus de charges et c'est donc elle qui les refacture à la Ville, alors que jusqu'en 2019, c'était l'inverse.

- Les impôts et taxes, 207 490 € (171 080 € au BP 2020) augmentent de 21,28 %.

(comptes 63x)

Les taxes foncières seraient en évolution de 34 000 € et prévoient l'augmentation de la taxe foncière, qui est en grande partie refacturée aux entreprises locataires.

b) Les charges de personnel : 5 460 000 € (5 448 000 € au BP 2020) soit + 0,22 %.

(Chapitre 012)

Après la diminution importante constatée en 2019, suite à l'adoption du schéma de mutualisation, qui a entraîné le transfert de 58 postes (54 agents à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019) à la Communauté de Communes, la masse salariale est stable.

Les prévisions de charges de personnel comprennent les éléments suivants :

- Les salaires bruts des titulaires et stagiaires s'élèvent à 2 891 000 € (2 941 000 € au BP 2020).

(comptes 6411x)

➤ Les salaires bruts des non titulaires, 657 000 € (565 000 € au BP 2020) progressent au budget mais leur réalisation dépendra de l'évolution des activités, actuellement à l'arrêt à cause de la pandémie.

(comptes 6413x à 6417 : Vacataires, contractuels, apprentis, contrats d'avenir)

➤ Les autres personnels extérieurs, 211 500 € (276 300 € au BP 2020) diminuent de 23,46 % et enregistrent des changements dans les organisations et donc dans les opérations réciproques.

(comptes 6215 - 6216 et 6218)

Ces charges comprennent ce que la Ville rembourse à la Communauté de Communes pour le personnel mutualisé.

➤ Les charges de sécurité sociale et de prévoyance, 1 490 500 € (1 479 200 € au BP 2020) augmentent peu.

(comptes 645x)

➤ Les autres charges sociales, 75 000 € (54 500 € au BP 2020) progressent principalement à cause des indemnités de pertes d'emplois (+10 000 €).

(comptes 647x)

➤ Les autres charges de personnel, 20 000 € (20 000 € au BP 2020) restent stables.

(comptes 648x)

- les impôts et taxes et versements assimilés, 115 000 € (112 000 € au BP 2020) évoluent de 2,67 %

(comptes 633x)

Il s'agit essentiellement de la cotisation au Centre de Gestion et la cotisation au CNFPT.

- c) Les autres charges de gestion courante : 2 868 000 € (2 778 000 € au BP 2020) soit + 3,23 %.

(Chapitre 65)

Ce chapitre de dépenses serait en évolution de 90 000 € entre le BP 2020 et le BP 2021.

Concernant le poste Subventions aux associations et organismes, on y trouve :

- La subvention au C.C.A.S. (nature 657362) pour 450 000 €, stable par rapport à 2020.
- La subvention annuelle de fonctionnement à l'association Entracte pour 480 000 € (idem 2020).
- Les autres subventions (comptes 6558 et 657x) pour 1 204 000 € contre 1 225 800 € en 2020. Elles comprennent des fonds de solidarité de 60 000 €, principalement pour les domaines sportifs et culturels.

Les créances irrécouvrables (comptes 654x) sont provisionnées à hauteur de 11 000 € (contre 9 200 € au BP 2020).

Les autres charges de gestion courantes (comptes 652x, 658 et 653x) correspondent à des indemnités et frais divers ainsi que le déficit des budgets annexes (essentiellement le service de Transports urbains), pour une valeur de 723 000 € contre 613 000 € au BP 2020.

d) Les atténuations de produits : 411 000 € (411 000 € au BP 2020)

(Chapitre 014)

Il est prévu 410 000 € de contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C). Une attribution étant constatée budgétairement pour 70 000 € en recettes, le montant net du F.P.I.C ressort donc à - 340 000 € à la charge de la commune (comme en 2020).

e) Les charges financières : 780 000 € (825 000 € au BP 2020)

(Chapitre 66)

Les intérêts des emprunts classiques s'élèvent à 687 000 € (700 000 € au BP 2020) et sont toujours maîtrisés, le taux moyen d'intérêt sur la dette se situe à 3,75 % au 31 décembre 2020 contre 3,85 % au 31 décembre 2019.

f) Les charges exceptionnelles : 9 000 € (9 000 € au BP 2020)

(Chapitre 67)

Des charges sont prévues pour tenir compte de régularisations sur 2021 qui concernent l'exercice 2020.

g) Les amortissements et provisions : 895 000 € (1 208 000 € en 2020)

(Chapitre 042, comptes 68x)

Les amortissements diminuent de 13 000 € (908 000 € au BP 2020). La provision de 300 000 € prévue l'an dernier dans le cadre d'un éventuel litige n'a pas été constatée en 2020 et n'a pas été reconduite au budget 2021.

h) Les dépenses imprévues : 20 000 € (0 € en 2020)

(Chapitre 022)

i) Le virement à la section d'investissement : 2 120 000 € (2 456 000 € au BP 2020)

(Chapitre 023)

## B - Les recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à 17 224 000,00 € (*17 711 000,00 € au BP 2020*)

a) Les produits des services, du domaine et des ventes diverses : 1 592 000 € (*1 701 000 € au BP 2020*) soit – 6,41 %

(Chapitre 70)

Les prévisions de recettes tiennent compte notamment des diminutions de la refacturation de charges aux occupants de locaux municipaux.

b) Les impôts et taxes : 11 325 000 € (*12 144 000 € au BP 2020*) soit - 6,75 %

(Chapitre 73)

A compter de 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elles le conservent sur les résidences secondaires.

Cette perte de ressource est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce transfert se traduit par un rebasage du taux communal de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Le taux départemental 2020 de TFPB (20,72) vient s'ajouter au taux communal 2020 (13,99), ce qui portera le taux communal 2021 de TFPB de référence à 34,71 % (13,99+20,72).

Parallèlement, les bases foncières des établissements industriels sont exonérées de la moitié de leur valeur, dans le cadre du nouveau plan de relance gouvernemental décidé à l'automne 2020. Cette exonération est compensée par une allocation compensatrice de la même valeur, sur la base du taux 2020 rebasé.

Quant à celui de la taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFNPB), il n'est pas impacté par cette réforme.

- Le produit des taxes : 3 212 054 € (3 964 054 € au BP 2020) soit - 18,98 %.

(comptes 73111 et 7318)

Le produit fiscal des 3 taxes des ménages s'élèverait à la somme de 3 206 081 € (3 944 000 € en 2020).

Les recettes fiscales sont estimées à partir des bases notifiées par l'administration fiscale, avec la prise en compte de modifications pour les taux d'imposition (transfert du taux du Département de la Sarthe pour le foncier bâti, hausse de 3 points du taux rebasé du foncier bâti, soit + 8,64 %, hausse qui a aussi été appliquée au foncier non bâti) pour être fixés à :

	<u>Taux 2020</u>	<u>Taux 2021</u>
- Foncier bâti :	13,99 %	<b>37,71 %</b>
- Foncier non bâti :	28,39 %	<b>30,84 %</b>

Le surplus de produit fiscal apporté par le transfert du taux départemental de taxe foncière (4 099 773 € en données brutes) est prélevé par l'État via le calcul d'un coefficient correcteur.

Celui-ci s'élève à 0,58629 pour la commune.

Il se calcule en prenant en compte tout ce que la commune a perdu en recettes fiscales (1 026 912 de taxe d'habitation 2020 sachant que la commune conserve 53 769 € de produit de TH sur les résidences secondaires, 211 262 € de compensations fiscales sur la taxe d'habitation, 5 724 € de rôles supplémentaires moyens des trois dernières années) suite à la réforme de la fiscalité locale et ce qu'elle a reçu en plus par le transfert du taux départemental de taxe foncière (20,72 %).

Au final, la commune est prélevée de la somme totale de - 2 855 875 € (soit - 4 099 773 € + 1 026 912 € + 5 724 € + 211 262 €)

➤ Le produit de l'attribution de compensation et du FNGIR : le total de 7 488 946 € correspond à l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes (7 315 126 € comme en 2020) et au FNGIR versé par l'État (173 820 €).

L'attribution de compensation sera recalculée en 2021 suite au transfert de la compétence « mobilités » qui devrait être réalisée pour début juillet 2021. La procédure d'adoption de la compétence par la Communauté de communes est en cours.

➤ Le produit des autres impôts et taxes : 624 000 € (691 000 € au BP 2020) concernent principalement la taxe sur l'électricité (250 000 €) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (215 000 €).

c) Les dotations de l'État : 921 000 € (994 600 € au BP 2020)

(comptes 741x)

Dans cette somme, la dotation globale de fonctionnement (427 000 €) diminue de 19,13 % par rapport au BP 2020. Cette diminution correspond à la mesure de l'écrêtement, qui pénalise la commune.

d) Les autres dotations, subventions et participations : 2 005 000 € (606 400 € au BP 2020)

(comptes 744x à 748x)

Comme indiqué page 18, les bases foncières des établissements industriels sont exonérées de la moitié de leur valeur, dans le cadre du nouveau plan de relance gouvernemental décidé à l'automne 2020. Cette exonération est compensée par une allocation compensatrice de la même valeur, sur la base du taux 2020 rebasé. Cette compensation s'élève au total à 1 469 532 €.

Parallèlement, la compensation fiscale sur la taxe d'habitation a disparu (211 262 € en 2020). Elle a été compensée par le surplus de produit fiscal apporté par le transfert du taux départemental de taxe foncière (cf page 18 également).

e) Les autres produits de gestion courante : 409 850,00 € (342 128,28 € au BP 2020)

(Chapitre 75)

f) Les atténuations de charges : 73 000,00 € (69 000,00 € au BP 2020)

(Chapitre 013)

g) Les produits financiers : 150,00 € (150,00 € au BP 2020)

(Chapitre 76)

h) Les transferts de charges et produits exceptionnels : 20 484,05 € (325 850,00 € au BP 2020)

(Chapitre 77)

i) Les résultats antérieurs de fonctionnement : 827 515,95 € (1 457 871,72 € au BP 2020).

(Compte 002)

La diminution est de 630 355,77 €. Les résultats antérieurs repris en 2020 ont financé les opérations réalisées en 2020 ou ont servi à réduire le recours à l'emprunt, sachant que deux millions d'euros (2 000 000 €) restent inscrits en restes à réaliser au 31 décembre 2020 (encaissés en février 2021).

j) Les écritures d'ordre : 50 000,00 € (70 000,00 € au BP 2020)